



PREAVIS No 02-2026 « RAPPORT DE GESTION 2025 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES
SECURITE EST LAUSANNOIS (CI-APRES L'ASEL)
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 19 mai 2026

1. Introduction

La Commission de gestion, composée de Madame Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-Charles Bartolacelli et Jean-François Spring a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 avril 2026 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police. Madame Anne Schranz était excusée.

La Cogest relève l'excellente qualité du rapport de gestion, aussi bien dans sa présentation qu'au niveau des informations complètes et pertinentes qu'il contient. Messieurs Chevallaz et Weber ont renseigné avec compétence la Cogest sur tous les sujets qu'elle a désiré aborder. Qu'ils soient remerciés, ainsi que l'ensemble du corps de police pour le travail effectué.

2. Ressources humaines

2.1 Effectif du personnel de service

Au 31 décembre 2025, l'effectif total de l'ASEL s'élève à 68 collaborateurs, représentant 64,2 équivalents plein temps (EPT). Ce niveau est légèrement supérieur au budget initial, ce qui s'explique par l'assermentation de nouveaux agents et par l'anticipation des départs à la retraite prévus en 2026.

La répartition du personnel entre les unités opérationnelles (Police-secours, Proximité, ASP), l'administration et le commandement demeure équilibrée et adaptée aux besoins du service. L'effectif opérationnel est stable et permet d'assurer une couverture adéquate du territoire, tant en matière de police-secours que de prévention et de proximité.

La Commission constate que la gestion des effectifs est proactive. L'augmentation temporaire des EPT permet de garantir la continuité du service dans un contexte de recrutement exigeant et de maintenir un niveau de disponibilité compatible avec les attentes des communes membres.

2.2 Mouvements du personnel

L'année 2025 a été marquée par l'engagement de quatre nouveaux aspirants (3 hommes et une femme), la cessation de formation d'un aspirant pour raisons de santé, ainsi que par plusieurs ajustements internes liés aux remplacements et aux départs annoncés.

La Commission considère que la gestion des ressources humaines est cohérente, anticipée et conforme aux besoins opérationnels de l'ASEL.

2.3 Formation continue

L'ASEL a poursuivi une politique de formation soutenue et a consacré quelques 1347 heures, notamment dans les domaines du tir au pistolet, des premiers secours, de la sécurité personnelle, des cours de cadres, acte métier et des cours police & société.

3. Collaboration : synergies avec l'APOL

La Commission confirme qu'il ne s'agit pas d'un projet de fusion et que l'APOL n'est pas demandeuse d'un rapprochement structurel comme le confirme le commandant de police.

Les démarches actuelles concernent uniquement des synergies administratives, une harmonisation des processus et la mutualisation de certaines formations.

4. Analyse financière

4.1 Résultat d'exercice

Pour sa quatorzième année d'activité avant le changement de législature, le résultat de l'exercice 2025 est qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus supérieurs aux attentes.

4.2 Charges

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées (+0,35 % par rapport au budget). Des économies de CHF 60'000 ont été réalisées sur les biens, services et marchandises.

4.3 Revenus

Les revenus sont légèrement supérieurs aux prévisions (+0,35 %), notamment grâce aux remboursements d'assurances et à un niveau d'amendes plus élevé.

4.4 Participation des communes

La participation totale des communes est inférieure au budget de CHF 1'567'102.80, réduisant la charge nette pour les collectivités.

5. Statistiques des amendes et des infractions

La Commission a analysé les statistiques 2025 relatives aux amendes d'ordre, aux dispositifs SAT et aux radars mobiles. Les résultats montrent une amélioration générale du comportement des usagers.

5.1 Amendes d'ordre (AO)

- AO sans vitesse : 12'471 en 2025 contre 10'397 en 2024 (+19,9 %)
- AO par ASP : 8'542 contre 6'307 (+35,4 %)

Cette hausse reflète une présence renforcée des ASP et une demande accrue de la population. Les AO de Police-secours diminuent légèrement (-3,9 %).

5.2 Surveillance automatique du trafic (SAT)

- Véhicules recensés : +23 %
- Infractions globales : -26,7 %
- Infractions de vitesse : -33,7 %
- Taux d'infraction : 0,023 % (contre 0,042 % en 2024)

5.3 Radar mobile

- Véhicules contrôlés sur les quatre communes : 1'004'407 en 2025 contre 650'377 en 2024 (+ 54.4 %)
- Infractions : légère baisse (-0,6 %)

Le taux de dénoncés diminue dans toutes les communes.

6. Données relatives à la criminalité

6.1 Tendances cantonales

- Infractions au Code pénal : +2,9 %
- Infractions à la Loi sur les étrangers : -1,9 %
- Infractions à la Loi sur les stupéfiants : -29,9 %

L'ASEL a contribué à cette baisse via l'opération cantonale antidrogue.

6.2 Domaines sensibles

- Criminalité numérique : préoccupante
- Violences domestiques : niveau élevé malgré une baisse locale (15 cas contre 24)

7. Accidents de la circulation routière

En 2025, la Police Est Lausannoise a enregistré 125 accidents avec constat, contre 116 en 2024, soit une augmentation de 7.76%. Les accidents avec dommages matériels représentent la majorité des cas (88 événements), en légère baisse par rapport à l'année précédente. En revanche, les accidents avec blessés connaissent une hausse marquée, passant de 24 à 37 cas (+54.17 %), principalement sur les communes de Pully et Savigny. Aucun accident mortel n'a été recensé. À noter également une forte augmentation des accidents sans constat, qui passent de 25 à 137 cas (+448 %), ce qui porte le total général à 262 accidents en 2025 contre 141 en 2024. Ces données, détaillées dans les

tableaux des pages 30 à 32 du présent rapport, soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de prévention, notamment dans les zones à forte densité de trafic et sur les axes où les comportements à risque demeurent fréquents.

8. Conclusion

La Commission de gestion :

- salue la qualité du travail accompli par l'ensemble du personnel,
- constate une gestion financière rigoureuse,
- relève une politique RH proactive,
- note l'amélioration des comportements routiers,
- considère les synergies avec l'APOL comme pertinentes,
- souligne la capacité de l'ASEL à répondre aux enjeux sécuritaires actuels.

Proposition de décision

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal :

- d'approuver le rapport de gestion 2025,
- de donner décharge au Comité de direction.

Belmont, le 4 mai 2026

Daphnée Schächli, Savigny

Jean-François Spring, Paudex

Jean-Charles Bartolacelli, Belmont
Rapporteur